

les Etats-Unis reconnaissent à la révolution la qualité de peuple libre... Quant aux pays les plus modérés à faire, voilà les Cubains qui pourront se maintenir dans les grandes villes, ni dans les ports: mais par contre, ils sont les maîtres industriels des campagnes, et la richesse de Cuba consiste dans le sucre, le tabac, le café et le cacao.

Forcément, l'Espagne ne pourra plus rien retirer de l'île et sera obligée de payer de ses propres deniers l'armée d'occupation. Il faudra signer à blanc le peuple espagnol, et qui sait où pareille nécessité peut conduire ce pays? Quoi qu'il en soit, il est impossible de ne pas reconnaître de suite l'analogie frappante qui relie le mouvement cubain au mouvement irlandais.

Peut-être est-il indispensable que ces deux lieux, victimes de l'exploitation, fassent leur révolution de l'indépendance, comme l'ont fait l'Italie, la Belgique, la Grèce, avant que sa population puisse se mouvoir sur le terrain de la lutte des classes et, débarrassée de tout dérivatif nationaliste, faire sa Révolution sociale.

EN BELGIQUE

LA PROPAGANDE SOCIALISTE

Essai d'entrave
Au moment où le ministère Bourgeois faisait voter par les Chambres françaises la publication en un journal officiel à cinq centimes, des débats parlementaires, le gouvernement libéral belge prenait une décision absolument contraire: les débats de la Chambre des représentants, qui jusqu'ici étaient vendus au prix modique de un franc par mois, ont vu leur prix augmenté dans une proportion considérable de façon à les rendre inabordable aux ouvriers.

C'est par effroi de l'extension plus que rapide des idées socialistes en Belgique que les gouvernements de ce pays se sont décidés à empêcher la propagation de ce compte-rendu analytique des débats parlementaires.

Il est incontestable que la mise à la portée de tous des discussions qui se produisent dans les Chambres est un des plus puissants moyens de propagande du parti socialiste; dans les contrées — déjà devenues rares — où la peur du spectre rouge agit à tout propos et hors de propos effraie encore certains ouvriers et les tient éloignés du mouvement; dans les circonstances rares où le peuple qui dispose des capitaux et des terres, dans les pays où nous nous trouvons encore dans leurs discours, des brochures, almanachs, etc., distribués à profusion, passer pour des utopies, des rêves ou des hommes de désordre; partout enfin où de peu scrupuleux adversaires parviennent encore à dénaturer nos principes, la meilleure réponse que puisse être faite est par le compte-rendu des débats parlementaires, dans lequel les timorés, les hésitants, les trompés peuvent voir de quelle façon se comportent les députés de la minorité socialiste: leurs propositions de loi pour l'amélioration du sort des ouvriers dévillus, des agriculteurs, des instituteurs, de tous ceux en un mot qui, peinant toujours, n'arrivent jamais à rien posséder; leur énergie à défendre à la tribune les quelques libertés conquises par la nation, à dévoiler les turpitudes gouvernementales, à attaquer les abus et les privilèges, à dénoncer les gaspillages d'hommes et d'or dont se rendent coupables ou complices les amis de Bavier-Chauffour et des Suberbie de France et d'ailleurs.

C'est ce qu'on veut empêcher les gouvernements catholiques belges — et c'est pourquoi nous nous réjouissons de la récente décision du Parlement français qui, des maintenant, permettra aux députés parlementaires de pénétrer partout en France. Mais le ministère belge s'était trompé, en imaginant que le Parti ouvrier allait abandonner un pareil moyen de propagande; dès que fut promulguée sa décision d'augmenter le prix du compte-rendu analytique, nos amis de Belgique décidèrent que les diverses imprimeries ou se faisaient les journaux du Parti l'édieraient et en tiraient des centaines de mille exemplaires, ce qui permettait de le vendre à un prix insignifiant.

Pris ainsi à son propre piège, le ministère ômit alors une prétention à recadrer: il menaça de poursuivre les éditeurs, sous prétexte que les comptes rendus des débats parlementaires étaient la propriété de M. le ministre des finances, et que la reproduction en était interdite. Ainsi, le texte des propositions de loi, des discours prononcés à la tribune du Parlement par les députés amis et adversaires du cabinet, tout cela serait la propriété exclusive d'un éditeur-ministre, qui pourrait à son gré les faire répandre ou en taire la publication — et dans ce dernier cas, entraverait tous les citoyens d'un pays à se rapporter aux textes authentiques et dénaturés envoyés aux journaux par les agences.

Voilà, certes, une singulière prétention, et malgré la crainte qui inspirent aux juges de tous les pays les foudres gouvernementales, nous voulons encore croire qu'il ne se trouvera pas en Belgique un tribunal pour donner gain de cause à ce ministre excentrique.

Mais, quel que soit le résultat de cette tentative ministérielle, nous sommes persuadés que nos amis les socialistes belges trouveront toujours un moyen pour continuer, avec autant de succès que par le passé, leur propagande dans les villes et dans les campagnes.

G. DEVERNAY.

LA LISTE DES 104

Une lettre de M. Vitrac Desrozières. Ainsi que nous l'annonçons dans nos informations, M. Vitrac-Desrozières, a adressé à M. Espinasse, juge d'instruction, une longue lettre où il déclare que l'écriture de la copie laissée par M. Pascal à la France n'est ni de lui ni d'aucune personne de sa connaissance, et que M. Pascal avait lui-même en sa présence copié la liste que lui, Vitrac, a remise autrefois à M. Barrès.

Du reste, la preuve indiscutable et sans appel que je vais donner de mon affirmation, c'est que, au moment où M. Martin perquisitionnait chez moi, M. Joseph Pascal, frère de M. Paul Pascal est venu à l'improvise me voir, dans un but que j'apprécierai plus tard.

A ce moment, je venais d'être interrogé par M. Martin, qui a demandé à M. Joseph Pascal de bien vouloir lui donner à son tour quelques explications indicatives sur l'affaire en cours. M. Joseph Pascal a déclaré formellement à M. Martin que le service qu'il avait demandé à M. Pascal, c'était de la collaboration avec celle que je détiens depuis longtemps. Je me suis au dit M. Joseph Pascal de rétracter sa déposition, faite devant M. Martin, commissaire aux délégations judiciaires, et devant son secrétaire.

J'ajoute que lorsque M. Pascal essaya vainement de me décider à lui livrer ma liste, dans le but évident de me faire endosser toutes les responsabilités d'une publication déjà décidée à l'avance, comme instruction la redit, il avait invoqué comme argument irrésistible que le gouvernement était au courant des projets de ses amis et les encourageait officieusement, et qu'ainsi mon intervention ne pourrait m'attirer aucun ennui.

Je n'ai donc pas à me défendre d'un délit se rapportant à une publication à laquelle je n'ai pris aucune part, je l'infirme, et je n'insiste pas, me réservant de donner, à l'occasion, d'autres preuves de ce que j'avance.

Je veux cependant bien préciser que je ne cherche pas, en ce moment, à dégoûter ma responsabilité en ce qui concerne la liste que j'ai remise, en 1894, à MM. Barrès et Pierre Denis, liste authentique de Cornélius Herz, ainsi que j'avais pu m'en assurer auprès de M. Drumont, qui l'a déclaré hier publiquement. D'autres personnes seront la pour justifier ma bonne foi dans la divulgation personnelle que j'ai faite autrefois de cette liste à plusieurs personnes.

Après avoir invoqué divers témoignages M. Vitrac-Desrozières ajoute:

J'ai en outre communiqué de la liste de Cornélius Herz dans le cabinet d'un haut fonctionnaire de la police politique, qui s'en rappellera sans doute.

Par la suite, j'ai eu l'occasion de la remettre à M. Drumont et d'en contrôler l'exactitude avec celle qu'il tenait déjà de M. Andrieux.

Voilà la vérité, je n'ai aucune raison pour la dénigrier, ce n'est l'intérêt de personne.

M. Vitrac-Desrozières déclare qu'après avoir consulté la nuit précédente « un grand personnage politique très au courant de ce qui se passe », il ne croit pas encore devoir se présenter devant le juge d'instruction; il termine en disant que M. Pascal lui avait fait le conseil de mettre en cause M. Drumont, de rejeter toute responsabilité de cette liste sur lui, et qu'au jour du procès « la lumière se fera plus complète par la publicité même de l'audience » sur toutes les manœuvres de cette étonnante affaire et qu'il pourra sans danger s'il y a lieu, produire pour sa défense commune d'intéressantes conclusions.

M. Espinasse a entendu aujourd'hui M. Turquet, ancien sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, qui a déclaré que M. Colleville, qu'il connaissait depuis quinze ans, lui avait fait part de l'intention de La France de publier la liste à l'authenticité de laquelle il avait foi.

M. Turquet a essayé vainement de dissuader M. Colleville de son projet.

M. Lalou est venu déclarer au juge qu'il ne connaissait pas M. Colleville, ajoutant qu'il n'était pour rien dans la publication de la liste.

La responsabilité de M. Colleville augmenterait chaque jour. Le bruit court que M. Espinasse aurait signé un mandat de comparution.

Paris, 2 janvier.

Le Soir annonce que M. Espinasse a convoqué pour demain, la plupart des sénateurs et députés qui ont porté plainte contre la France.

Sentinelle attaquée

Toulon, 2 janvier.
La sentinelle du 111e de ligne, en faction à la poudrière du faron, a été attaquée et blessée par un individu qui a été arrêté.

Une enquête est ouverte, mais le récit de la sentinelle n'est accueilli que sous réserve.

DERNIERE HEURE

(Par Service Spécial)

POUR CYVOCT

Paris, 2 janvier.
Le Conseil municipal de Paris a émis le vœu, avant de se séparer, un vœu d'amitié en faveur de Cyvoct.

POUR MADAGASCAR

Paris, 2 janvier.
Une réorganisation des services postaux de l'Océan indien ayant été décidée, les dépôts de Marseille pour Madagascar auront lieu dorénavant les 10 et 25 de chaque mois.

LES ANGLAIS AU TRANSVAAL

Londres, 2 janvier.
On apprend que le docteur Jameson a éprouvé une défaite très sérieuse de la part des Boers, devant Johannesburg. Les détails manquent. Cependant la défaite de M. Jameson serait telle qu'il ne lui resterait pas d'autre alternative que de battre immédiatement en retraite dans la direction de la frontière.

D'autre part, le bruit court que le docteur aurait été fait prisonnier.

Londres, 2 janvier.
Le ministre des colonies confirme la nouvelle de la défaite du docteur Jameson qui a éprouvé de grandes pertes. Jameson s'est rendu. Le gouvernement anglais a télégraphié à Pretoria demandant un traitement magnanime pour les prisonniers et les blessés.

TERRIBLE INCENDIE

Nancy, 2 janvier.
Hier soir, vers sept heures, un incendie a éclaté à la préfecture, dans les appartements particuliers du préfet de Meurthe-et-Moselle.

Le bâtiment de la préfecture est totalement détruit.

Les bureaux où sont les archives ont pu être sauvés. Le feu est circonscrit.

On noyal les décombres, quand une cheminée, sise sur le bord de la toiture, est tombée tous à coup, en même temps que des pierres arrachées de même temps.

Trois hommes ont été atteints; ils sont grièvement blessés, sinon morts.

UNE ELECTION A CARMAUX

Carmaux, 2 janvier.
Le comité socialiste s'est réuni ce matin, pour désigner un candidat à l'élection du conseil d'arrondissement qui doit avoir lieu dimanche.

Après l'audition des délégués mandés à Paris, décision a été prise que le parti socialiste devait engager la lutte nettement sur le terrain politique.

Notre ami, le citoyen Planty, ancien adjoint au maire, qui refuse formellement de s'isoler à côté du traité Mazens, et membre de la commission d'études, a été choisi à l'unanimité.

Ce choix sera approuvé de tous, car Planty qui fut trésorier du comité de la grève des mineurs de 1892, jouit de l'estime générale.

Les opportunistes veulent, parait-il, affronter la lutte et opposer un candidat de protestation contre l'établissement de la verrerie ouvrière à Albi.

Malgré leurs efforts, malgré aussi la protection du sieur Doux, qui est encore à Albi, ils seront outrageusement battus, car les socialistes carmauxins, malgré qu'ils aient à cœur de conserver la verrerie ouvrière à Carmaux, n'entendent nullement se laisser entamer.

SCANDALES ESPAGNOLS

Madrid, 2 janvier.
Le juge d'instruction, chargé du procès des conseillers municipaux de Madrid, a conclu à la mise en accusation de neuf conseillers actuels, de trois anciens et deux fermiers de l'octroi.

Ces poursuites portent à 17 sur 50 le nombre des membres du conseil actuel poursuivis.

AFFREUX MASSACRE

Constantinople, 2 janvier.
Un crime horrible a été commis à Oturak, localité située sur la ligne de construction du chemin de fer d'Alachéur (village de Smyrne) et dépendant du caza d'Ouchak.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, quelques individus attaquèrent la maison habitée par M. Bertault, employé à la construction du chemin de fer. Le domestique de celui-ci, Mohamed, ayant cherché à opposer de la résistance, fut tué d'un coup de fusil.

Ce crime commis, les malfaiteurs entrèrent au col et aux poignets, de parements rouges; il était coiffé d'une casquette en toile cirée noire, et chaussé de hautes guêtres; il avait un bâton à la main, et il portait un grand sac de cuir; c'était le facteur des postes.

— Tu boiras bien un verre avec moi, histoire de trinquer! Tu dois avoir soif, dit l'Albinos.

— J'ai toujours soif, mais je ne bois pas l'exercice de mes fonctions, ça m'est défendu.

— Farceur! fit Etienne bon enfant. Combien de fois l'ai-je vu boire un coup à la ferme?

— Oh! à la ferme, c'est différent! Mais je ne bois jamais dans un établissement public.

L'Albinos ne l'écouta pas.

— Jacques, un litre, et du meilleur! dit-il au cabaretier.

Le cabaretier apporta un litre et deux verres. L'Albinos emplit les deux verres, en prit un, montra l'autre au facteur, et dit:

— A ta santé... ma vieille!

trèrent dans la maison et, après avoir assassiné M. Bertault, sa femme, Elisabeth et ses deux filles, âgées de huit ans, ils firent main basse sur tout ce qu'ils trouvèrent.

Un autre enfant, qui se trouvait dans la maison, a pu échapper miraculeusement à cette horrible boucherie. C'est lui qui a donné à la police les indications grâce auxquelles les assassins ont pu être arrêtés.

Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.

Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications anonymes.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

DEUX JEUNES ASSASSINS

Malo-les-Bains, 2 janvier.
Voilà bientôt huit jours que le crime de Malo a été commis et les deux jeunes criminels sont en fuite et n'ont pas l'air de vouloir se faire arrêter.

Pourant, on nous certifie que Prouvost et Boëchio ont été arrêtés, hier vers sept heures du soir, par deux douaniers, sur la route de Berques à Cassel.

Les deux assassins seraient actuellement à la prison de la caserne de gendarmerie de Bergues.

Nous ne publions cette nouvelle que sous réserve, car l'heure tardive à laquelle elle nous parvient ne nous permet pas d'en contrôler l'exactitude.

L'AFFAIRE DE LA "BÉTAINE"

Roubaix, 2 janvier.
La presse s'occupe à nouveau de cette affaire qui fait grand bruit à Roubaix et dans la région.

Comme nous l'avons dit, le principal intéressé dans cette affaire est M. Vivier, peintre-vitrier à Vasselonne, commune située à proximité de la ville de Roubaix. On se rappelle qu'en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de la Seine, M. Vivier avait été condamné à payer à la maison Desvilles les 675 fr. que celle-ci lui réclamait. En vertu de ce jugement, la maison Desvilles poursuit M. Vivier, qui ne pouvant payer, va être saisi.

Lundi après-midi, M. Desprez, huissier, rue du Vert-Bois, 23, à Lille, faisait afficher en la Mairie de Roubaix la vente judiciaire de tout ce que possédait M. Vivier.

Au bas de l'affiche sont désignés les cinq caisses de « Bétaïne » qui n'ont pu être vendues.

Cette saisie aura lieu, le dimanche 12 janvier prochain, à 9 heures du matin, par le ministère de M. Desprez.

On a dit que cette affaire de la Bétaïne n'est qu'une vaste escroquerie. Dans tous les cas, il est urgent que les autorités s'en occupent très sérieusement, pour éviter que d'honorables familles ne soient plongées dans la misère.

Tel est le cas ici de la famille Vivier.

UN ENFANT ECRASE

Armentières, 2 janvier.
Un jeune enfant de sept ans et demi, Paul Bouquet, s'amusa sur le quai de la gare des marchandises à faire basculer un tombeau vide; au cours de ce jeu, il tomba et l'arrière du tombeau vint le frapper à la poitrine. Relevé inanimé, il reçut les soins de M. Bazelis, médecin, qui constata de graves contusions. Le pauvre enfant a été transporté à l'hôpital.

UNE BRASSERIE QUI S'EFFONDRE

Valenciennes, 2 janvier.
La brasserie de M. Michaux, de Fenain, qui devait prochainement s'ouvrir, vient de s'effondrer avec fracas.

Les pertes sont assez considérables.

UN HOMME COUPE EN MORCEAUX

Laon, 2 janvier.
Un terrible accident est arrivé au cantonnier Coudray, de Versigny.

Il était allé comme d'habitude à son travail à la gare d'Ormeu-Villers; il toucha le soir de l'argent et s'attarda dans quelques débits. Il parcourut la voie du chemin de fer pour revenir; en se garant d'un train ordinaire, il fut prit par l'express qui le broya.

Sa jeune femme ne le voyant pas arriver à son heure habituelle, s'inquiéta, prit une lanterne et s'en alla, accompagnée d'une voisine, au devant de lui sur la voie. A peine avait-elle fait à 500 mètres que sa femme fut affreusement frappée par la découverte d'une jambe.

Elle reconnut par l'étoffe du pantalon que c'était la jambe de son mari; elle n'eut

pas dans la profonde douleur, la force de pousser plus loin ses recherches, et les deux femmes allèrent prévenir le garde-mairie Porteheld de leur triste découverte.

Celui-ci se rendit immédiatement à l'endroit indiqué et fut horriblement impressionné par le spectacle des restes éparpillés et sanglants du malheureux Coudray.

Cet accident a vivement ému le pays.

Coudray n'avait que 31 ans et passait pour un bon ouvrier.

UN GARDE - CHASSE ASSOMME

Malo-les-Bains, 2 janvier.
Nos lecteurs se souviennent de l'attentat commis contre le garde-chasse Lefebvre, qui fut violemment frappé à la tête et sur le corps à coups de crosse et à coups de fusil par deux braconniers.

Une perquisition faite chez un menuisier, Henri Facon, a amené la découverte d'un fusil, dont le canon se démontait. Sur le ponton se voyaient des taches de rouille et sur la crosse des grains de sable.

Facon, fort embarrassé, a déclaré que ces taches de rouille et ce sable provenaient de ce qu'il avait posé, l'avant-veille, son fusil sur le sol de son jardin, pour ramasser une poule qui venait de fuir.

Ces explications n'ont nullement paru suffisantes à la justice.

Facon a été arrêté à son domicile, à Malo par la gendarmerie de Rosendaël, puis amené au parquet et écroué.

TENTATIVE DE SUICIDE

Arras, 2 janvier.
A la suite d'une petite dispute de ménage survenue entre le sieur Basquin, journalier à Luchy et sa femme; celui-ci qui était ivre et avait dépensé le gain de sa semaine, demanda une corde à sa femme en manifestant l'intention de se pendre. La pauvre femme, en voyant son mari dans ces idées noires, sortit de la maison pour aller chercher sa mère.

Mais au bout d'une certaine de pas, prise d'un pressentiment étrange, elle revint sur ses pas et, regardant par la fenêtre, elle aperçut un triste tableau. Son mari s'était passé une corde au cou, le bout de cette corde était attaché au montant du lit et, quant au patient, il était à genoux, aux pieds du lit, la tête tournée du côté du mur, et les mains à terre.

En voyant cette scène, Mme Basquin courut aussitôt à son mari et coupa la corde. Il était temps, quelques moments plus tard, Basquin était lancé dans l'éternité.

Dans sa déposition aux gendarmes, ce malheureux a donné pour cause de cette tentative de suicide, de vifs chagrins domestiques.

Il est père de trois enfants.

UN PHARMACIEN EMBARRASSE

Cambrai, 2 janvier.
Un affaire assez peu claire d'abus de confiance viedra prochainement devant le tribunal correctionnel de Cambrai.

La femme de journée d'un pharmacien de Maret avait fait ouvrir un compte chez l'épicier et faisait inscrire sur un carnet spécial les diverses fournitures qu'elle se faisait remettre pour le compte de son patron.

Cette femme vient d'être congédiée et l'épicier réclame la facture, qui s'élève à 840 francs, au pharmacien qui déclare ne pas savoir ce que cela veut dire, attendu qu'il remettait toujours à sa femme de journée les sommes nécessaires à ses divers achats.

UN SOLDAT QUI S'ASPHEXIE

Valenciennes, 2 janvier.
Le soldat Gaston Potin, originaire d'Étrouge, ordonnance du médecin major de 1re classe du 127e a été victime d'un accident dû à son imprudence.

Ce soldat, couchant près du pôle de la chambre, qu'il occupe chez son chef ne s'étant pas assuré si la clef n'était pas fermée s'endormit.

A sept heures du matin, le médecin-major ne voyant pas son ordonnance s'assurer de sa présence à son logement et arriva assez à temps pour le sauver. Il n'a pas fallu moins d'une heure et demie pour le rappeler à la vie.

On espère le tirer de tout danger.

DECOUVERTE DE SQUELETTES

Arras, 2 janvier.
Des cantonniers occupés à Bucquoy (arrondissement d'Arras) à extraire des pierres destinées à charger des routes, avaient découvert une tête de mort parfaitement conservée. En creusant plus profondément ils viennent de ramener au jour cinq squelettes, couchés les uns à côté des autres.

On croit que ce sont les restes d'anciens religieux qui habitaient jadis en cet endroit. L'abbaye a disparu dans la tourmente révolutionnaire. Une ferme s'est élevée à la place même de l'antique monastère dont quelques épages des archives communales parlent vaguement.

LES GREVES D'HALLUIN

Halluin, 2 janvier.
La journée d'hier s'est passée sans incidents. Aucune entrevue ne devant avoir lieu les grévistes avaient profité de l'occasion pour aller faire des questions tant à Halluin que dans les villages environnants.

Plusieurs commerçants des Baraques ont donné des étrennes aux grévistes. Ceux-ci ont fait dans la journée d'hier des recettes fructueuses.

On s'attend toujours à voir réviser le procès de Masselle et Vanoverberghes, l'enquête continue et de nombreuses personnes ont confirmé nos affirmations.

La police semble être perplexe en ce qui concerne cette affaire. On s'aperçoit maintenant, peut-être un peu tard, que les témoignages des personnes présentes à la scène de jeudi soir, sont en complète contradiction avec les renseignements qui ont précédé devant le tribunal.

Nous estimons qu'il serait de toute justice de faire aboutir un supplément d'enquête et de ne pas laisser plus longtemps en prison deux malheureux dont l'innocence est si manifestement reconnue.

Décollander le dévoué secrétaire du Comité de secours est toujours à la maison d'arrêt de Courtrai. Il paraît qu'on lui impute des manœuvres et qu'on veut faire d'un des ouvriers qui travaillent. On sera plus difficile à faire reconnaître le fond des incriminations qui pèsent sur Décollander qui en attendant est toujours en prison.

Il est permis de se demander quelle sera la composition offerte à ces victimes intimidations au moyen desquelles on essaie de semer la terreur parmi les grévistes. Malheureusement pour les juges, les auteurs de ces manœuvres indignes ne but visé ne sera pas atteint, les ouvriers lors de leurs droits et de la justice de leur cause attendent patiemment l'occasion de répondre aux injustices qu'ils subissent en ce moment.

Des entrevues auront probablement lieu aujourd'hui chez M. Lemaître et chez M. Defretin. Quant aux ouvriers de l'établissement Graty ils n'espèrent pas pouvoir s'entretenir avec leur maître avant que l'innocence ait réduit ce dernier à se mettre en relations avec ses ouvriers en grève.

Il n'est donc pas possible, pour le moment d'entretenir et la fin de ce conflit qui dure depuis plus de sept semaines.

Nous ne pouvons que féliciter les grévistes de leur fermeté et de leur calme et nous engageons les camarades à ne pas publier les malheurs dont la cause nous semble si digne d'intérêt.

Aucune entrevue n'a eu lieu hier aux établissements Lemaître et Graty.

Les ouvriers de la maison Defretin s'étaient rendus dans l'après-midi d'hier à la fabrique. Rencontrant en route leur patron ils l'accostèrent et lui demandèrent très poliment un entretien. M. Defretin donna rendez-vous avec les délégués pour aujourd'hui à 9 heures.

Une rixe a éclaté mercredi soir, aux Baraques, entre grévistes et non grévistes.

Cinq arrestations ont été opérées, celles des nommés Théophile Vanlandeghem, Charles Vanekerckhove, C. Doorn, Cyrille Verbeke, tous grévistes.

Le nommé Polydore Desimpelaere, un des quatre ouvriers qui travaillent à l'établissement Graty a été amené hier après-midi vers 2 heures à la maison d'arrêt de Meun où il a été confronté avec quatre hommes arrêtés. Il paraît qu'il a inculpation de vol passé sur ses vêtements qui a déjà subi une douzaine de condamnations. Ceci démontre quels sont les hommes employés pour assourir les basses rançons patronales.

Les ouvriers qui travaillent actuellement prennent tous leurs repas à la farine, cela n'empêche pas que tous les jours vers une heure, une foule qu'on peut évaluer à 5000 personnes encombre la chaussée qui va des Baraques à l'établissement Graty.

Des gendarmes à cheval dispersent les attroupements et poussent même leurs chevaux sur les trottoirs, au risque d'écraser les personnes qui fuient devant eux. Voici encore un exemple des moyens employés par certains patrons pour intimider leurs ouvriers.

Un ouvrier de la maison Defretin, père de famille avec trois enfants en bas-âge avait dénoncé par lettre anonyme à son patron comme étant un des auteurs de la grève. Le malheureux qui n'est pas tisserand et n'avait pas quitté son travail fut appelé au bureau où un contre-maître lui signifia son congé.

Les ouvriers de la maison Defretin se paient aussi de la farine, leurs diables, chaque fois qu'ils se rendent à la fabrique, sont accueillis par les sarcasmes et les ricaneuses des contremaîtres et employés de l'établissement.

Nous conseillons à toute cette valetaille de respecter davantage des ouvriers qui n'en semblent beaucoup plus dignes que les fatteurs de tout acabit qui aux plats et soumis envers leur patron tout en étant grossiers et hautains envers des ouvriers aussi honnêtes et aussi estimables qu'eux.

FEUILLETON N° 87

L'ALBINOS

PAR HENRI DEMESSE

Suite du Testament Volé

DEUXIEME PARTIE

XIV

L'Albinos corrompue

Je dois ajouter que j'ai des raisons fort importantes pour vous prier de venir en toute hâte... Je ne puis rien dire encore à ce sujet.

J'ai besoin de votre aide; vous ne sauriez imaginer de quel il est question.

Il y va de votre avenir et de celui de mademoiselle Antoinette... Vous savez stupéfait quand vous connaîtrez le secret que j'ai découvert.

Je vous en supplie donc, quel que soit le motif, que M. Maquart ait employé pour vous décider à partir de

façon si brusque, sans même prendre de ceux qui vous aiment... revenez, il le faut!

« Croyez à ma sincère affection et à mon profond dévouement. »

« Etienne, dit l'Albinos. »
Le Parisien plissa les lèvres, la mit sous enveloppe, après quoi, satisfait, il dit: — Attendez, maintenant!

Et il vinda à demi sa chape.